

Carnet Beuvardois

Naissance

Lyna MILLET, née le 25/10/2013

Mariage

Elisabelle GIOVANNINI et Dominique DIDIER, le 09/11/2013

Décès

Monsieur Bernard DELANGRE, dans sa 74^{ème} année, le 28/10/2013,

Monsieur Henri LEVASSEUR, dans sa 92^{ème} année, le 05/01/2014,

Monsieur André AUDRY, dans sa 75^{ème} année, le 10/01/2014,



Calendrier des manifestations à venir

Samedi 08 mars 2014 : Après-midi « carnaval », pour les enfants, organisé dans la salle communale, par le comité des fêtes.

Mardi 1^{er} avril 2014 : Printemps des conteurs.

Lundi 21 avril 2014 : Chasse aux œufs, dans la forêt communale, organisée par le comité des fêtes.

Jeudi 08 mai 2014 : Cérémonie au monument aux Morts.

Samedi 17 mai 2014 : Gala des Marinettes, dans la salle communale. Brocante, organisée par le comité des fêtes.

Samedi 28 juin 2014 : Kermesse des écoles à Beuvardes. Feux de Saint Jean, à la plaine de jeux, organisés par le comité des fêtes.

Samedi 28 juin 2014 :

Samedi 28 juin 2014 :

Dimanche 15 juin 2014 :

Samedi 17 mai 2014 :

Jeudi 08 mai 2014 :

Lundi 21 avril 2014 :

Mardi 1^{er} avril 2014 :

Samedi 08 mars 2014 :

Cette année encore, les grenouilles, salamandres, crapauds, tritons traverseront la route à la barbe des autos meurtrières, bien blotis au fond des seaux transportés tous les jours par des bénévoles œuvrant pour le compte du conservatoire des espaces naturels.

Le barrage empêche les batraciens de se précipiter sur la route pour aller se reproduire en face, dans l'étang de la Logette.

Les batraciens tombent dans les seaux enfouis au pied de la bache de plastique et ne peuvent plus en sortir. Les bras secourables des bénévoles leur permettent une fois encore d'assurer leur descendance.



Route de Mont-Saint-Père

Un journal ne peut exister que s'il y a des articles, aussi n'hésitez pas à participer au Petit Journal en faisant parvenir vos articles à l'équipe de rédaction.
Marc LEBEAU 6 Les Tilleuls 02130 Beuvardes
 Tél : 03 23 71 20 64 06 86 81 56 12
 Messagerie : Marc.LebEAU@wanadoo.fr

BEUVARDES

UN VILLAGE ET SON JOURNAL

n° 53 — mars 2014



Cliché pris le 16 février 2014, depuis la route de Chateau-Thierry, au niveau de la cabane

Mairie de BEUVARDES

Téléphone : 03 23 71 20 15
 Fax : 03 23 71 44 01
 mairie.beuvardes@wanadoo.fr

Permanences

Le maire : Lucien JÉRÔME
 tous les jours ouvrables de 08h00 à 09h00, et sur rendez-vous

Les adjoints :

1^{er} adjoint : Noël BELLIER
 2^{ème} adjoint : Jean-Claude BEYLER
 3^{ème} adjoint : Jean-Marie FLORECK

Secrétariat de la mairie Horaires d'ouverture au public

lundi, mercredi, jeudi et vendredi
 de 09h00 à 12h00
 lundi
 de 14h00 à 17h00

Chères Beauvardoises, Chers Beauvardois, Chers amis,

Une année se termine, une autre commence. Pour celles et ceux auxquels je n'ai pas pu le faire de vive voix, je souhaite une excellente année, une bonne santé pour toutes et tous, leurs familles et leurs connaissances.

La cérémonie d'échange de vœux du maire et des conseillers municipaux a encore été cette année un succès regroupant de nombreux invités.

Cette nouvelle année 2014 sera marquée par un renouvellement municipal et intercommunal, partout en France, point fort démocratique qui permettra à tous les candidates et candidats de faire valoir leurs arguments.

Dans le cadre de la réforme électorale, vous élirez démocratiquement, non seulement vos conseillers municipaux, mais également vos conseillers communaux à la Communauté de Communes du Tardenois. **Trois pour notre commune.**

Il faut être très attentif et faire en sorte que les 36 566 communes et leurs 375 000 conseillers municipaux continuent d'exister.

Il ne faut surtout pas que nos villages deviennent demain des coquilles vides.

Il faut absolument préserver le rôle des mairies et leurs fonctions démocratiques permettant aux administrés d'avoir accès aux demandes d'informations, par des contacts humains et non dématérialisés et anonymes, ou encore, par des services plus lointains géographiquement, avec un personnel certes compétent, mais pas toujours identifié.

La gestion des communes doit se faire localement sinon ce sera un nouveau service public qui disparaîtra.

Il en va de même pour les écoles.

Le fait que les bureaux pour la gestion et l'organisation des écoles se trouvent sur le site est un atout essentiel au meilleur fonctionnement et a un enseignement de qualité, pour le bien des élèves, des parents et de toute la communauté éducative.

Soyez très attentifs à votre choix car ces conseillers à la Communauté de Communes, comme je vous l'indiquais précédemment auront de plus en plus de pouvoirs.

Les conseillers à la CCT représenteront la commune de BEUVARDES et devront, si le besoin se faisait sentir, défendre les spécificités de notre village.

De plus, certains de vos élus auront à représenter notre commune au niveau du territoire, dans le cadre de l'Union des Communes de Communes de l'Aisne (UCCSA).

Alors, je vous laisse à vos réflexions !!!

Mon rôle de maire, est d'anticiper l'avenir, de préparer notre commune aux enjeux et défis de demain et de répondre à vos attentes en termes de services ou d'infrastructures.

Le fait d'être en période électorale m'impose, aujourd'hui, de ne pas pouvoir détailler ou faire un bilan, des nombreuses réalisations terminées ou en cours à ce jour, ou encore programmées pour la suite de l'année 2014.

Vous pouvez les suivre et en avoir un compte-rendu fidèle et précis dans notre « petit journal » qui cite toutes les décisions du conseil municipal, et par là, toutes les perspectives d'aménagement et de développement de notre commune.

Je peux quand même vous dire que les projets de réalisations qui ont été initiés ont tous abouti, que d'autres sont en cours ou encore prévus pour 2014, et au-delà, avec, toujours pour objectif, une vie meilleure et solidaire pour les habitants et le rayonnement de notre commune.

Bien cordialement,
Lucien JEROME



Le comité des fêtes de Beauvarden a fait son assemblée générale le 14 janvier 2014. Ce fut l'occasion de renouveler le bureau qui est désormais composé comme suit :

Veronique COURSOLE, présidente

Céline DOLIGNON, secrétaire; **René DEVAUX**, secrétaire adjoint; **Paulette DUMONT**, trésorière

Cette assemblée générale a également permis de définir les manifestations de 2014. Celles du premier semestre sont les suivantes :

Samedi 08 mars 2014

De 14h00 à 17h00, dans la salle communale.

Organisation d'un après-midi récréatif,

pour les enfants de 5 à 10 ans sur le thème du carnaval.

Chaque enfant devra venir déguisé et maquillé.

Animation et goûter seront au rendez-vous.

Participation demandée de 3 € par enfant.

Pensez à vous inscrire.



Dimanche 15 juin 2014

Organisation d'une brocante,

sur les places du village et dans la rue de la Harleine.

Buvette et restauration seront proposées sur place.

Renseignements auprès du comité des fêtes.

Pensez à vous inscrire.



Samedi 28 juin 2014

À partir de 20h00, à la plaine de jeux

Organisation des traditionnels feux de la Saint Jean

pour la 6ème année consécutive.

De nombreuses animations seront au rendez-vous.

Buvette et restauration seront proposées sur place.

Pensez à réserver votre soirée.



Pensez à vous inscrire.

beauvarden.

Manifestation gratuite réservée aux enfants de

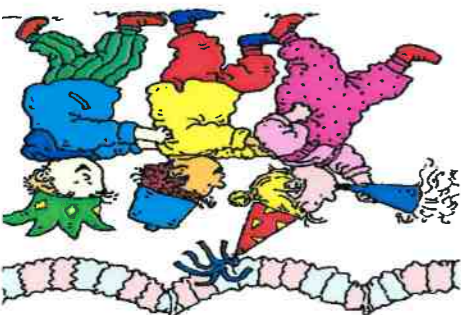
Un goûter clôturera cet après-midi.

pour les enfants de 1 à 11 ans.

Organisation, pour la 2ème année, d'une chasse aux œufs,

À partir de 14h00, dans la forêt communale

Lundi 21 avril 2014



RAPPEL DES ATTRIBUTIONS DES ADJOINTS ET CONSEILLERS MUNICIPAUX

Noël BELLIER	1 ^{er} adjoint	Commissions bâtiments communaux, et tous travaux, toutes autres commissions, à la demande du maire.
Jean-Claude BEYELER	2 ^{ème} adjoint	Commissions parts d'usage et atfouage et toutes autres commissions, à la demande du maire.
Jean-Marie FLORECK	3 ^{ème} adjoint	Commission finance et activités économiques, Office Municipal des Sports et de la Culture (OMSC), et toutes autres commissions, à la demande du maire.
Luc DUSSAUSSOY	conseiller	Commissions voies goudronnées, trottoirs, chemins communaux, fossés et ruisseaux. Gestion du cimetière.
Cyriaque LOURDEZ	conseiller	Aménagement, embellissement du village, environnement et office du tourisme.

ÉCHOS DES CONSEILS MUNICIPAUX

CONSEIL MUNICIPAL du 22 octobre 2013 (extraits).

OBJET : VIE DU CONSEIL MUNICIPAL

- Le maire a réuni les adjoints
 - Le CCAS s'est réuni
 - Le bureau syndical du SIVU s'est réuni
 - La commission PLU s'est réunie
 - La commission « aménagement et embellissement du village » s'est réunie
 - La commission « parts d'usage et bois communaux » s'est réunie
 - La commission « route » s'est réunie
- les mardis 27 août et 10 septembre 2013.
 les jeudis 12 septembre 2013 et 17 octobre 2013.
 le lundi 16 septembre 2013.
 le mardi 15 octobre 2013.
 le mercredi 16 octobre 2013.

-1- OBJET : LA TAXE D'AMÉNAGEMENT

-1-1 OBJET : TAXE D'AMÉNAGEMENT SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE BEUVARDES (délibération n°1)

Le conseil municipal,

Le maire informe le conseil municipal :

- le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est opposable aux tiers depuis le 12 juillet 2013,
- vu le code de l'urbanisme, et notamment ses articles L 331-1 et suivants,

Le maire propose au conseil municipal :

- d'instaurer, sur l'ensemble du territoire communal, une Taxe d'Aménagement.
- La présente délibération est valable pour une durée de 3 ans (soit jusqu'au 31 décembre 2016).
- Le taux fixé pourra être modifié tous les ans.
- Cette délibération est transmise au service de l'Etat chargé de l'urbanisme dans le département, au plus tard, le 1^{er} jour du 2^{ème} mois, suivant son adoption.
- que la délibération n° 06 du 04/10/2011 soit déclarée nulle et non avenue et soit remplacée par la présente délibération.

Les archers et le Bouquet Provincial



Le 12 mai 2013 restera dans la mémoire de Jean-Paul Kaczmar et de la compagnie d'archers de Muret-et-Crottes.

Ce jour-là, l'archer Kaczmar remporte le concours du Bouquet Provincial de Compiègne sur 1560 tireurs avec le plus beau tir central à 0 mm 8/20^{ème}.

Le Bouquet Provincial est une manifestation nationale qui a réuni 302 compagnes. Dans la vie d'un archer et d'une compagne d'arc cette victoire est une grande joie et un fait très rare.

Félicitations



UN ANNIVERSAIRE « TOUT EN ROLLER »



Rappelez-vous l'an dernier, Killian était à Lourdes... Cette année, les 8 et 9 février, c'est à Beauvais qu'il s'est rendu pour participer à la finale du championnat de France Indoor Espoir de roller de courses de fond et de vitesse. Après être arrivé dans les 12 meilleurs patineurs de sa catégorie « poussin » pour la région Nord durant les qualifications des mois de décembre et de janvier, Killian est donc parti représenter pour la deuxième année consécutive les couleurs de son club de roller, le CST de Trélon-sur-Marne dans l'Aisne.

Le niveau était une fois de plus très élevé mais ce fut un week-end sportif et festif très réussi. En effet, Killian a pu fêter ses 11 ans avec ses rollers aux pieds et s'est confronté aux patineurs les plus expérimentés de France. Il se classe 33^{ème} et améliore son classement de l'an passé comme il se l'était promis.

Encore un grand bravo et n'hésitez pas à aller voir sur le site du club les aventures des Louspeeds (cst-roller.blogspot.com).

Aline Dupont

- que cette délibération ait un effet rétroactif, à la date d'aujourd'hui 22/10/2013.

- après avoir eu l'exposé de son maire,

- après en avoir délibéré,

- accepte à l'unanimité, après vote de l'ensemble des présents et représentés ces propositions. Il donne tout pouvoir à Monsieur le maire pour signer tous documents relatifs à cette opération.

Un extrait de la présente délibération sera adressé par les soins de Monsieur le maire à Madame la sous-préfète de CHÂTEAU-THIERRY, ainsi qu'à la Direction Départementale des Territoires, Service Urbanisme Habitat, Unité Animation Droits des Sols Fiscalité.

1-2 OBJET : LA TAXE D'AMÉNAGEMENT : DIFFÉRENTES ZONES (délibération n°2)

Le conseil municipal,

Le maire informe le conseil municipal :

- le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est opposable aux tiers depuis le 12 juillet 2013.

- Le zonage effectué laisse apparaitre des secteurs pour lesquels les aménagements, vu leurs emplacements, seront plus importants.

Le maire propose de définir 2 zones :

- secteurs aménagés,

- secteurs peu aménagés.

Les secteurs aménagés concernent toutes les zones U sauf celles définies ci-dessous.

Les secteurs peu aménagés concernent les zones U et IAU particulières :

- rue d'Artois,

- rue du Pré des Irelles et rue de Tabouret

- rue de Fère, à la sortie de la commune, vers FÈRE-EN-TARDENOIS,

(parcelles 25, 26, 53, 54, 522, 523 et 574)

- OAP « le clos du jardin »,

- OAP « au-dessus du chemin de CHARTEVES »,

en zone en IAU,

en zone en IAU.

- après avoir eu l'exposé de son maire,

- après en avoir délibéré,

- accepte à l'unanimité, après vote de l'ensemble des présents et représentés cette proposition. Il

donne tout pouvoir à Monsieur le maire pour signer tous documents relatifs à cette opération.

Un extrait de la présente délibération sera adressé par les soins de Monsieur le maire à Madame la sous-préfète de CHÂTEAU-THIERRY, ainsi qu'à la Direction Départementale des Territoires, Service Urbanisme Habitat, Unité Animation Droits des Sols Fiscalité.

1-3 OBJET : LA TAXE D'AMÉNAGEMENT : FIXATION DE DIFFÉRENTS TAUX (délibération n°3)

Le conseil municipal,

Le maire informe le conseil municipal :

- le Plan Local d'Urbanisme est opposable aux tiers depuis le 12 juillet 2013.

- Le zonage effectué laisse apparaitre des secteurs pour lesquels les aménagements, vu leurs emplacements, seront plus importants.

Le maire propose de définir 2 taux différents :

un taux de 2,00% pour les secteurs aménagés,

un taux de 3,60 % pour les secteurs peu aménagés.

Les secteurs aménagés concernent toutes les zones U.

Les secteurs peu aménagés concernent les zones particulières, (voir délibération n° 02 du 22/10/2013).

Le maire propose :

- que la délibération n° 07 du 04/10/2011 soit déclarée nulle et non avenue et soit remplacée par la

présente délibération.

- que cette délibération ait un effet rétroactif, à la date d'aujourd'hui (22/10/2013).

La troupe des Marinettes



Cette fin d'année 2013 a été encore bien remplie pour nos majorités. En effet, elles ont pu de nouveau montrer leurs danses et faire participer le public durant le repas des anciens, le 11 novembre, dans la salle communale. Ce moment fut très convivial et chaleureux. Nous remercions toutes les personnes pour leurs applaudissements et leurs dons.



Au mois de décembre, le marché de Noël a permis également de montrer, malgré le froid, que les Marinettes étaient ravies de faire une belle prestation avec pour final la venue du Père Noël. Merci pour les chocolats chauds, les crêpes et les tours de manège offerts par le comité des fêtes.

Nous avons également un grand remerciement à adresser à l'amicale des sapeurs pompiers de Beuvardes qui nous a octroyé un don conséquent pour notre association.

Pour l'année 2014, nos 16 majorités se préparent pour de nouvelles aventures... Retenez bien la date du 17 Mai 2014, elles donneront leur deuxième gala de danses avec barbecue et buvette.

Les Marinettes.

Le Noël de la commune de Beuvardes



Un spectacle, un goûter et une distribution de chocolats ont été organisés par l'OMSC et financés par la commune pour le Noël des enfants du village.

L'amicale des pompiers s'est associée à cette fête en offrant à chaque enfant un sachet de chocolats.

62 enfants sur les 109 concernés, accompagnés de leurs parents, ont assisté et participé au spectacle de la *Compagnie Mere Denys Family* de Castenet-Tolosan (Haute-Garonne).

Sauver Noël !

Il était une fois, Emilie, une petite fille qui passait ses vacances chez sa mamie en attendant le 25 décembre pour fêter Noël ! Sa mamie était partie en courses pour préparer le futur repas alors, Emilie décida de décorer son sapin avec son chien Médor. Ils commencèrent par y mettre des guirlandes : des bleues, des jaunes et des argentées puis mirent l'étoile tout en haut du sapin, continuèrent avec des boules de différentes couleurs assorties aux guirlandes et finirent par mettre des sucres d'orge. Avant d'installer le dernier sucre d'orge, elle eut une vision : elle vit tous les enfants du village pleurer le matin de Noël car ils n'avaient reçu aucun cadeau du Père-Noël ! Alors, elle décida de mener l'enquête avec son compagnon Médor, à la Sherlock Holmes.

Leur plan était d'aller dans les montagnes, lieu où l'on peut facilement se cacher. Les voilà tous deux partis bien emmitouffés car dehors il faisait froid. Une statue à l'intérieur d'une grotte attirera leur attention :

— « C'est bizarre ! » dit Emilie.

— « Waaf ! » répondit Médor.

Ils examinèrent cette statue et découvrirent un bouton. Ils appuyèrent dessus et une capsule se forma autour d'eux et se mit à descendre comme s'ils étaient dans un ascenseur jusqu'à arriver chez une personne.

— « Qui peut bien vivre ici ? » se demanda Emilie.

— « Waaf ! Waaf ! » fit Médor.

Ils décidèrent de chercher des indices : ils examinèrent les journaux, les papiers en tout genre. Dans une boîte cachée sous le lit, il y avait des bonbons, un journal intime et une photo. Cette photo représentait un enfant souriant entouré de sa famille.

— « Mais qui est cet enfant ? » s'interrogea Emilie. « Continuons nos recherches au village » dit-elle.

Arrivés au village, ils montrèrent la photo volée à toutes les maisons. Ils commencèrent à se discourager car cette photo n'évoquait aucun souvenir à personne. S'apercevant qu'il ne restait qu'une maison, ils trouvèrent cela bête de ne pas persister. Ainsi rempli d'espoir, ils sonnèrent à la dernière porte : DING DONG ! Une dame apparut et en regardant la photo elle se mit à pleurer.

— « Mais, c'est mon enfant ! » sanglota-t-elle.

Elle fit rentrer Emilie et lui raconta son histoire : son fils, Roger avait été kidnappé par un vieux sorcier dans la forêt il y a dix ans le jour de Noël. Toutes les recherches avaient été un échec. On leur avait dit que ce sorcier lui avait effacé la mémoire...Et voilà qu'Emilie se présentait à elle avec cette photo. Comment cela était-ce possible ?

Aussi Emilie fut obligée de lui mentir et lui raconta qu'elle l'avait trouvée dans un trou d'arbre avec quelques dessins. Emilie prit congé et retourna chez sa grand-mère en se décidant à tout lui raconter. Sa grand-mère l'écouta et lui expliqua qu'elle était une bonne sorcière et donc qu'Emilie arrivait en âge à développer ses pouvoirs ce qui expliquait sa vision. Ensemble, elles décidèrent de fabriquer des bonbons magiques avec le pouvoir de redécouvrir la beauté de Noël : la famille, la joie, les décorations et les surprises...Elles empaquetèrent ces bonbons et les déposèrent devant la statue.

Roger fut intrigué mais tellement pressé d'ouvrir ce paquet (il faut dire que cela faisait bien longtemps qu'il n'avait pas reçu de cadeaux !) qu'il le déballa le plus rapidement possible. Il se dit qu'il avait bien hâte d'être à Noël pour déballer les cadeaux des enfants du village car il avait prévu de voler leurs cadeaux ! Dans ce paquet, il découvrit des bonbons.

— « Hum ! Trop appétissant, je pense que je vais me régaler ! » se dit-il.

Aussitôt il en mit un dans sa bouche. Tout à coup, des images heureuses de Noël lui revinrent en tête : la joie sur le visage des enfants. Non, il ne pouvait plus leur voler ce bonheur ! Tout se bouscula dans sa tête, il revoyait sa famille. Alors il partit au plus vite au village et sonna dans la maison de ses souvenirs.

Une dame lui ouvrit et se jeta dans ses bras en le reconnaissant immédiatement.

Pour fêter son retour, cette famille décida d'inviter tout le village à partager le repas de Noël. Et le 25 décembre, dans la joie et la bonne humeur, chaque enfant découvrit son paquet au pied du sapin avec un sourire jusqu'aux oreilles. Emilie et sa grand-mère se regardèrent en souriant.

Depuis ce jour, tous les habitants de ce village fêtent Noël ensemble !

Un conte écrit par des élèves de CM2 : Ilona Gandon, Killian Dupont, Eulalie Brousse, Evan Baude et Marina Guégan.

- après avoir oui l'exposé de son maire,

- après en avoir délibéré,

- accepte à l'unanimité, après vote de l'ensemble des présents et représentés ces propositions. Il donne tout pouvoir à Monsieur le maire pour signer tous documents relatifs à cette opération.

Un extrait de la présente délibération sera adressé par les soins de Monsieur le maire à Madame la sous-préfète de CHATEAU-THIERRY, ainsi qu'à la Direction Départementale des Territoires, Service Urbanisme Habitat, Unité Animation Droits des Sols Fiscalité.

CONSEIL MUNICIPAL du 26 novembre 2013 (extraits).

OBJET : VIE DU CONSEIL MUNICIPAL

- Le syndicat de l'Ourcq Amont s'est réuni le lundi 28 octobre, à 18h30.

- Le conseil communautaire de la CCT s'est réuni le mercredi 30 octobre, à 18h00.

- La commission part d'usage et bois communaux restreinte s'est réunie le mercredi 30 octobre, à 08h30.

- La commission part d'usage et bois communaux élargie s'est réunie le samedi 02 novembre, à 08h30.

08h30.

- La commission part d'usage et bois communaux restreinte s'est réunie le lundi 04 novembre, à 09h00.

- Le bureau du SIVU s'est réuni le lundi 04 novembre, à 16h00.

- Le conseil d'école s'est tenu le lundi 04 novembre, à 17h00.

- La commission « bâtiments... » s'est réunie le jeudi 07 novembre, à 18h00.

- Le maire a réuni les présidents de commissions le mardi 12 novembre, à 18h00.

- La CCT a réuni les conseillers communaux avec pour ordre du jour : la réforme des rythmes scolaires, le mercredi 13 novembre, à 18h00.

- Réunion USEDA, le mercredi 13 novembre, à 18h00.

- La CCT a réuni les vice-présidents, le jeudi 14 novembre, à 09h00.

- La CCT a réuni les membres du bureau, le jeudi 14 novembre, à 10h00.

- Le Bureau Syndical de l'UCCSA s'est réuni le jeudi 14 novembre, à 19h00.

- Le maire a représenté la commune au congrès des maires de l'Aisne à CHAUNY, le vendredi 15 novembre, à 09h00.

- Le Comité Syndical du SIVU s'est réuni le lundi 18 novembre, à 18h00.

- Le maire a représenté la commune au congrès des maires de France, à PARIS, le mardi 19 novembre, à 09h00.

- La commission des finances de la CCT s'est réunie le jeudi 21 novembre, à 10h00.

- La commission « route... » s'est réunie le lundi 25 novembre, à 17h30.

-1- OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°2 (DM2) DU BUDGET ANNEXE BOULANGERIE 2013, (délibération n°1)

Le conseil municipal,

Le maire expose à l'assemblée,

- par courrier, la trésorerie de Château-Thierry informe que les dépôts de garantie des anciens locataires Monsieur FALAZE mais également Monsieur PORTIER n'ont pas été régularisés.

- Afin de régulariser cette situation, il y a lieu d'ouvrir des crédits à l'article 165 du budget annexe **Le maire propose à l'assemblée,**

boulangerie.

- de prendre une Décision Modificative du budget annexe boulangerie 2013 afin de régulariser cette situation.

COMMUNE DE BEUVARDES	
SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES	
Chapitre 16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES Article 165 Dépôts et cautionnement reçus + 2 256,00 € Article 165 Dépôts et cautionnement reçus + 2 256,00 € à l'article 165 Soit un total après DM de 2 256,00 € à l'article 165	
SECTION D'INVESTISSEMENT Article 021 Virement section d'investissement + 1 279,41 € Article 021 Virement section exploitation + 1 279,41 € ARTICLE 021 Soit un total après DM de 4 176,00 € à l'article 021 Chapitre 16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES Article 165 Dépôts et cautionnement reçus + 976,59 € Article 165 Dépôts et cautionnement reçus + 976,59 € à l'article 165 Soit un total après DM de 976,59 € à l'article 165	
SECTION D'EXPLOITATION	
RECETTES	
Chapitre 023 VIREMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT Article 021 Virement section d'investissement + 1 279,41 € Article 021 Virement section exploitation + 1 279,41 € ARTICLE 023 Soit un total après DM de 4 176,00 € à l'article 021 Chapitre 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL ARTICLE 61522 Article 61522 Ent et rép de bâtiment + 642,94 € Article 61522 Ent et rép de bâtiment + 642,94 € à l'article 6227 ARTICLE 6227 Article 6227 Frais actes de contentieux + 606,08 € Article 6227 Frais actes de contentieux + 606,08 € à l'article 6227 ARTICLE 6228 Article 6228 Rémunérations diverses + 401,34 € Article 6228 Rémunérations diverses + 401,34 € à l'article 6228 Soit un total après DM de 401,34 € à l'article 6228	
SECTION D'EXPLOITATION	
RECETTES	
Chapitre 70 VENTES PROD. FAB. PREST. SERV. MARC. ARTICLE 7083 Article 7083 Locations diverses + 2 929,77 € Article 7083 Locations diverses + 2 929,77 € à l'article 7083 Soit un total après DM de 5 264,42 € à l'article 7083	
SECTION DE FONCTIONNEMENT	
RECETTES	
Chapitre 021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT Article 021 Virement section exploitation + 1 279,41 € Article 021 Virement section exploitation + 1 279,41 € à l'article 021 Soit un total après DM de 4 176,00 € à l'article 021 Chapitre 16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES Article 165 Dépôts et cautionnement reçus + 976,59 € Article 165 Dépôts et cautionnement reçus + 976,59 € à l'article 165 Soit un total après DM de 976,59 € à l'article 165	
SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES	
Chapitre 023 VIREMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT Article 021 Virement section d'investissement + 1 279,41 € Article 021 Virement section exploitation + 1 279,41 € ARTICLE 023 Soit un total après DM de 4 176,00 € à l'article 021 Chapitre 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL ARTICLE 61522 Article 61522 Ent et rép de bâtiment + 642,94 € Article 61522 Ent et rép de bâtiment + 642,94 € à l'article 6227 ARTICLE 6227 Article 6227 Frais actes de contentieux + 606,08 € Article 6227 Frais actes de contentieux + 606,08 € à l'article 6227 ARTICLE 6228 Article 6228 Rémunérations diverses + 401,34 € Article 6228 Rémunérations diverses + 401,34 € à l'article 6228 Soit un total après DM de 401,34 € à l'article 6228	
SECTION D'EXPLOITATION	
RECETTES	
Chapitre 70 VENTES PROD. FAB. PREST. SERV. MARC. ARTICLE 7083 Article 7083 Locations diverses + 2 929,77 € Article 7083 Locations diverses + 2 929,77 € à l'article 7083 Soit un total après DM de 5 264,42 € à l'article 7083	
SECTION DE FONCTIONNEMENT	
RECETTES	
Chapitre 65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE Article 6534 Cotisation de sécurité sociale part patronale élus + 4 700,00 € Article 6534 Cotisation de sécurité sociale part patronale élus + 4 700,00 € à l'article 6534 Soit un total après décision modificative de 4 700,00 € à l'article 6534	
SECTION FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	
Chapitre 74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS Article 74121 Dot Solidarité rurale + 1 679,96 € Article 74121 Dot Solidarité rurale + 1 679,96 € à l'article 74121 Soit un total après décision modificative de 16 679,96 € à l'article 74121 Article 74832 Attribution du FDT + 3 020,04 € Article 74832 Attribution du FDT + 3 020,04 € à l'article 74832 Soit un total après décision modificative de 7 920,04 € à l'article 74832	
SECTION FONCTIONNEMENT	
RECETTES	
Chapitre 65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE Article 6534 Cotisation de sécurité sociale part patronale élus + 4 700,00 € Article 6534 Cotisation de sécurité sociale part patronale élus + 4 700,00 € à l'article 6534 Soit un total après décision modificative de 4 700,00 € à l'article 6534	
SECTION FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	
Chapitre 74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS Article 74121 Dot Solidarité rurale + 1 679,96 € Article 74121 Dot Solidarité rurale + 1 679,96 € à l'article 74121 Soit un total après décision modificative de 16 679,96 € à l'article 74121 Article 74832 Attribution du FDT + 3 020,04 € Article 74832 Attribution du FDT + 3 020,04 € à l'article 74832 Soit un total après décision modificative de 7 920,04 € à l'article 74832	

- après en avoir délibéré,
- accepte, à l'unanimité, après vote de l'ensemble des présents et représentés, cette proposition. Il donne tout pouvoir à son maire pour signer tous documents relatifs à cette opération.

-2- OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N°3 (DM3) DU BUDGET COMMUNE DE BEUVARDES

2013, (délibération n°2)

Le conseil municipal,

Le maire informe le conseil municipal,

- Suite à la loi n°2012-1404 du 17 décembre 2012 relatif au financement de la sécurité sociale.
- Suite au décret d'application de l'article 18 paru au Journal Officiel du 28 avril 2013.
- Suite à l'interpellation de la Trésorerie de Château-Thierry concernant l'assujettissement des indemnités versées au sein de la commune de Beauverdes.
- Considérant qu'un rappel depuis le 01/01/2013 a été effectué.
- Considérant que les crédits ouverts lors du vote du budget primitif 2013 ne prévoyaient pas ces rappels de cotisations, il y a lieu de réajuster les crédits du chapitre 65.

Rois, Reines et châteaux-forts

Dans le cadre de leur projet sur les rois et les reines, les élèves de MS/GS ont fabriqué un château-fort et des costumes qui serviront pour le carnaval de la mi-carême.



Nous remercions tous les parents qui nous ont aidés : dons, couture, bricolage...

Les enfants ont également écrit un album, *La reine Doudou*, qu'ils ont illustré.
 Ce projet se terminera par la visite du château de Pierrefonds le vendredi 13 juin.
 Espérons que le soleil sera au rendez-vous !



Texte et photos : Mesdames Commenge et Dupont



Décoration de la boulangerie



Texte et photo de Mesdames Commenge et Dupont

Les enfants de MS/GS de l'école de Beauverdes ont pu grâce aux boulangers (Mr Patrick Gaveriaux et Mme Brigitte Lurin, responsables de la SARL boulangerie) exposer leurs travaux manuels de Noël à la grande joie des passants. En effet, vendredi après-midi, les enfants sont venus décorer la vitrine.
 Un grand merci aux boulangers pour leur disponibilité et leurs triandises.
 Et merci aussi aux enfants. Chacun a pu admirer cette belle vitrine qui a égayé le centre du village durant les fêtes.



Noël 2013
En attendant la visite du Père Noël. Chaque élève a reçu une tirelire remplie de friandises offerte par le SIVU scolaire.



Vœux aux aînés
Tous les élèves de maternelle ont présenté leurs vœux aux aînés âgés de 80 ans et plus. Les MS et les GS ont écrit les cartes.



Chandeleur
Tradition respectée pour faire sauter et déguster les crêpes.



Epihanie
Les élèves ont fête l'Epihanie en préparant couronnes et galettes et en fêtant les anniversaires de Mathys et Théo.

Le maire propose à l'assemblée,
- de prendre une Décision Modificative du budget communal de Beuvardes de la manière suivante,
- après avoir ouï l'exposé de son maire,
- après en avoir délibéré,
- accepte, à l'unanimité, après vote de l'ensemble des présents et représentés, cette proposition. Il donne tout pouvoir à son maire pour signer tous documents relatifs à cette opération.

-3-

OBJET : LIQUIDATION ET MANDATEMENT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

AVANT LE VOTE DU BUDGET 2014, (délibération n°3)

Le conseil municipal,

Le maire informe le conseil municipal,

- préalablement au vote du budget 2014, la commune de Beuvardes ne peut engager, liquider ou mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2013. - afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2014, ou de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente.

Le maire propose à l'assemblée,

- que le conseil municipal l'autorise, en vertu de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, à mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2013, dans la limite des crédits repris ci-dessous, et ce avant le vote du budget 2014.

À savoir : - chapitre 21 : 28 280,80 €
- chapitre 23 : 4 800,00 €

- après avoir ouï l'exposé de son maire,
- après en avoir délibéré,

- accepte, à l'unanimité, après vote de l'ensemble des présents et représentés, cette proposition. Il donne tout pouvoir à son maire pour signer tous documents relatifs à cette opération.

-4-

OBJET : INDEMNITÉ DE CONSEIL ET DE BUDGET POUR LE RECEVEUR PRINCIPAL, (délibération n°4)

Le conseil municipal,

Le maire expose à l'assemblée :

- pour pouvoir bénéficier du conseil en matière budgétaire, juridique, économique ou de gestion des services du receveur principal, il y a lieu d'attribuer le taux maximum de l'indemnité de conseil prévue par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 pris en application des dispositions de l'article 97 de la loi n°82-213 du 2 mars 1982 et du décret n°82-979 du 19 novembre 1982. L'indemnité est calculée par application d'un tarif à la moyenne des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement, à l'exception des opérations d'ordre et afférentes aux trois dernières années.

Le maire propose à l'assemblée :

- d'attribuer au receveur principal le taux maximum de l'indemnité de conseil.

- après avoir ouï l'exposé de son maire,

- après en avoir délibéré,

- accepte, à l'unanimité, après vote de l'ensemble des présents et représentés, cette proposition. Il donne tout pouvoir à son maire pour signer tous documents relatifs à cette opération.

-5- OBJET : LA TAXE D'AMÉNAGEMENT (SUITE)

Le maire, Lucien JERÔME fait lecture d'un courrier électronique, reçu le 12/11/2013, émanant de la DDT, service fiscalité de l'aménagement.

Une copie de ce courrier est distribuée à l'assemblée.

EXTRAITS :

« ... vous nous avez adressé les délibérations prises le 22 octobre dernier pour instituer une taxe d'aménagement par secteur. Ces documents appellent de ma part les remarques suivantes :

- Délibérations 1 et 3 :

. L'ancienne délibération de 2011 n'est pas « nulle et non avenue » mais abrogée car elle s'applique jusqu'au

31/12/2013.

. les nouvelles délibérations s'appliqueront à compter du 01/01/2014, sans effet rétroactif.

- Délibération 3 :

. scinder la délibération en deux (1 par secteur) et annexer pour chacune une carte à une échelle suffisante pour

localiser le projet lors du dépôt d'un dossier d'urbanisme.

. compléter la rédaction selon le modèle joint.

. annexer l'ensemble des délibérations et plans au P.L.U.

Pour être applicables en 2014, ces corrections doivent être apportées avant le 30 novembre prochain. Je vous propose

de me transmettre la nouvelle rédaction pour relecture avant transmission au contrôle de légalité.

Enfin, lors de l'envoi des dossiers pour la taxation à compter de 2014 il vous appartiendra de nous indiquer le secteur

applicable pour chaque demande ».

Après un rappel et une lecture des 3 délibérations du 22 octobre 2013

Le conseil municipal, à l'unanimité, après vote de l'ensemble des présents et représentés, demande de ne pas annuler les deux délibérations, comme demandé par les services de la DDT.

Le conseil municipal estime, à l'unanimité, après vote de l'ensemble des présents et représentés, que les trois délibérations sont complémentaires et donnent toutes les explications nécessaires.

Elles décrivent parfaitement ses intentions.

Le conseil municipal, à l'unanimité, après vote de l'ensemble des présents et représentés, la sous-préfète de CHÂTEAU-THIERRY, pour avoir des explications concernant les décisions

proposées par le service fiscalité de la DDT de l'Aisne.

-6- OBJET : RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES FONDS D'AMORCAGE (délibération n°7).

Le conseil municipal,

Le maire informe le conseil municipal,

- La réforme des rythmes à l'école primaire mise en place à la rentrée 2013 prévoit une réorganisation du temps scolaire.

- La semaine s'articule sur 4,5 jours. Les élèves ont cours le mercredi matin.

- Le nombre d'heures de cours reste à 24h00 hebdomadaire, durant 36 semaines.

- La journée d'enseignement est de 05h30 maximum (sauf dérogation) et la demi-journée de 03h30 maximum. La pause méridienne ne pourra être inférieure à 01h30.

- L'Activité Pédagogique Complémentaire (A.P.C.) est assurée par les enseignants.

- Le Temps des Activités Périscolaires (T.A.P.) est assuré par la collectivité.

Le Temps des Activités Périscolaires est pris en charge par la Communauté de Communes du Tardenois (C.C.T.).

Un fonds d'amorçage, pour accompagner financièrement la mise en place de la réforme et le

Le maire propose au conseil municipal :

fonctionnement des (T.A.P.) est prévu.

Le cimetière américain de Belleau



Lundi 18 Novembre, nous sommes allés en bus au cimetière américain de Belleau.

Nous sommes allés dans une salle où une dame nous a posé des questions sur la première guerre mondiale. A partir d'images mondiale. Nous avons appris en classe que nous avions apprise en classe sur la première guerre mondiale. Ensuite nous avons été répartis en plusieurs groupes, on avait chacun une mission.

On devait retrouver quatre tombes de soldats :
Le premier soldat était un soldat s'étant sacrifié pour sa patrie.

Le deuxième soldat était un lieutenant tué en sauvant ses camarades et qui a reçu une médaille

d'honneur (ce qui est très rare).

Le troisième soldat était un soldat tué au combat. Et le quatrième soldat était un soldat dont on a retrouvé la dépouille environ 30 ans après. Son nom était donc inscrit dans la chapelle car son corps n'avait pas été retrouvé.

Après avoir, en groupe, retrouvé les tombes nous avons tous été les voir.

La dame nous a alors donné des explications sur la guerre qui a eu lieu dans le bois de Belleau et plus exactement sur ces soldats, sur leur courage.

Enfin, nous sommes revenus au point de départ pour prendre une photo de groupe avant de reprendre la route pour l'école.

Alexandre, Antony, Antoine, Antonine, Clara, Manon, Pauline (CMI/CM2)



Sortie à la Caverne du dragon et sur le Chemin des Dames

Mercrèdi 13 Novembre, nous avons été à la Caverne du dragon, à côté de Soissons, sur le Chemin des Dames.

Quand nous sommes arrivés nous avons regardé un film qui nous expliquait la première guerre mondiale : sa dureté, son atrocité.

Peu de temps après nous sommes allés voir la grotte qui est surnommée la Caverne du Dragon car nos ennemis y faisaient la cuisine et qu'il y avait de la fumée qui s'échappait de la grotte. On pouvait donc penser qu'un dragon vivait dedans.

Dans la Caverne il y avait : des objets de la guerre, de l'eau, de la nourriture et des rats. Pendant cette visite, une guide nous racontait la vie des soldats dans cet endroit. Elle nous posait aussi beaucoup de questions.

Avant de repartir, nous avons regardé une exposition de Barrou sur son livre "Carnet de Guerre".



Nous avons mangé puis en car nous sommes allés au plateau de Californie pour aller voir des tranchées et des boyaux. Il y en a qui sont toujours intacts dans cette partie de bois. On peut même encore y retrouver des obus.

Ensuite nous sommes allés à l'ancien village de Craonne qui se surnomme (Cronne), et nous avons vu des débris de l'Église, il ne reste que ça de ce village. Pour qu'on puisse se l'imaginer des photos ont été mises sur des panneaux.

Quelques minutes après, nous sommes allés visiter le cimetière de Craonnelle et nous avons vu différentes tombes de soldats de différentes religions : musulmane, chrétienne, juive et anglaise. Finalement nous sommes rentrés en voyant plein de monuments rendant hommage aux soldats morts sur la route.

Ce voyage fait parti d'un projet de classe que nous avons fait. Pendant 15 jours avec nos maîtresses, nous avons travaillé sur la 1ère guerre mondiale dans notre région.



Alexandre, Antony, Antoine, Antonine, Clara, Manon, Pauline (CMI/CM2)

- dès sa perception, de reverser aux services compétents de la Communauté de Communes du Tardenois (C.C.T.), le fonds d'amorçage qui sera mandaté à la commune.

- après avoir ouï l'exposé de son maire,

- après en avoir délibéré,

- accepte, à l'unanimité, après vote de l'ensemble des présents et représentés, cette proposition. Il donne tout pouvoir à son maire pour signer tous documents relatifs à cette opération.

-7- OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N°4 (DM4) DU BUDGET COMMUNE DE BEUVARDES 2013, (délibération n°8)

Le conseil municipal,

Le maire informe le conseil municipal,

- suite à l'interpellation de la Trésorerie de Château-Thierry un manque de crédits aux articles 73923 et 7391171.

- Suite à la notification par la Trésorerie Générale de Laon des sommes imputées aux articles 73923 et 7391171.

Considérant que les crédits ouverts lors du vote du budget primitif 2013 ne sont pas suffisants, il y a lieu de réajuster les crédits du chapitre 014.

Le maire propose à l'assemblée,

- de prendre une Décision Modificative du budget communal de Beuvardes de la manière suivante

COMMUNE DE BEUVARDES	
DÉPENSES	
SECTION FONCTIONNEMENT	
Chapitre 014 ATTENUATION DE PRODUITS	
Article 73923 Reversement sur FNGIR	+ 50,00 €
Soit un total après décision modificative de 45 630,00 € à l'article 73923	
Article 7391171 Dégrevement TF sur propriété jeunes agriculteurs	+ 14,00 €
Soit un total après décision modificative de 465,00 € à l'article 7391171	
Chapitre 022 DÉPENSES IMPRÉVUES DE FONCTIONNEMENT	
Article 022 Dépenses imprévues de fonctionnement	- 64,00 €
Soit un total après décision modificative de 56,50 € à l'article 022	

- après avoir ouï l'exposé de son maire,

- après en avoir délibéré,

- accepte, à l'unanimité, après vote de l'ensemble des présents et représentés, cette proposition. Il donne tout pouvoir à son maire pour signer tous documents relatifs à cette opération.

-8- OBJET : ACHAT D'UN RADAR PÉDAGOGIQUE, (délibération n°9)

Le conseil municipal,

Le maire informe l'assemblée :

- la commission « voies, routes et chemins » a travaillé sur les problèmes de circulation au sein de notre commune, et plus précisément sur les moyens de réguler les vitesses des véhicules.

- un radar pédagogique mobile a été acheté en 2012 et payé sur le budget primitif 2013,

- l'acquisition d'un second radar pédagogique, dans les conditions d'achat de 2012, peut être envisagée.

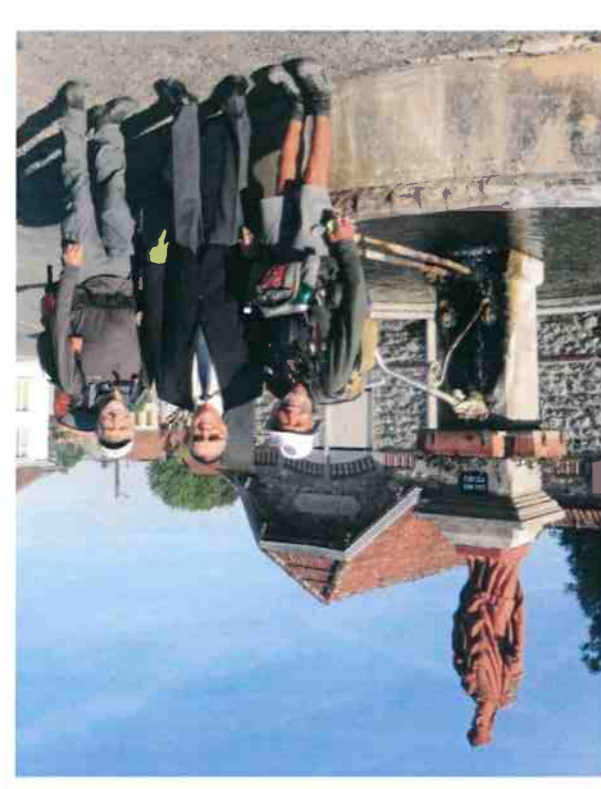
Le chemin de Trèves, chemin de saint Martin, passe par Beuvardes.



Au quatrième siècle, la Touraine a connu un personnage dont 220 villes et communes portent le nom, saint Martin. Européen avant l'heure, par ses voyages en Italie, Allemagne, Luxembourg, Pays-Bas, Suisse, Espagne, il est devenu rapidement une figure universelle par son geste de charité à Amiens (337) lorsqu'il partagea la moitié de son manteau pour la donner à un pauvre mourant de froid. Il existe actuellement six chemins qui partent des villes où il est né (Szombathely en Hongrie), a quitté l'armée romaine (Worms en Allemagne), assisté à des conciles (Utrecht aux Pays-Bas et Saragosse en Espagne), fondé le premier monastère d'Occident (Ligugé près de Poitiers) et où il est mort (Candes près de Chinon). Tous ces chemins, peu empruntés, aboutissent à Tours où se trouve son tombeau.

C'est sur l'un de ces chemins que Joachim MAVER et Jean-Marie KIHM, deux pèlerins habitués aux pèlerinages au long cours, ont marché pendant trois semaines et trois jours. Partis de Worms en Allemagne, le 24 mai 2013, ils ont suivi une partie de la vallée du Rhin et de la Moselle avant de traverser le Luxembourg, le sud de la Belgique, les Ardennes, Reims, Paris, Chartres, Vendôme pour arriver finalement à Tours. Sur ce chemin de Trèves, ils n'ont rencontré aucun pèlerin, mais se sont arrêtés dans des auberges de jeunesse, chez des amis et des amis d'amis. Ils ont demandé l'hospitalité auprès de particuliers, de prêtres et de maires.

Dans le Hunsrück, ils ont marché dans le froid et même sous la neige. Cela n'a pas été toujours facile, mais la découverte, à deux, de paysages variés, les rencontres, placées sous le signe du partage, ont été des moments énergisants et reconstituants



Partis d'Épernay, le 3 juin au matin, ils arrivent à Beuvardes, une demi-heure avant la fermeture de la mairie après avoir marché 40 km, sac au dos. Monsieur le Maire, Lucien JERÔME, les reçoit fort aimablement. Ils pourront être hébergés dans la salle de restauration des écoliers. La secrétaire qui doit déposer des papiers dans la localité voisine distante de 10 km, leur propose de les emmener pour faire des courses. Joachim l'accompagne, pendant que Jean-Marie prépare le campement avec des matelas. Le lendemain matin, ils visitent l'église et admire son vitrail de la Charité. Après la traditionnelle photo à côté de la fontaine saint Martin, ils repartent pour Paris, Chartres, Vendôme et Tours où ils sont arrivés, le 15 juin après avoir parcouru 1000 km. Ces rencontres au bord du chemin donnent du sens à ces longues marches en solitaire, même si elles restent éphémères. Marcher, c'est laisser une trace certes, mais c'est aussi se souvenir en poursuivant sa route.

Le maire propose à l'assemblée :

- de prévoir au budget primitif 2014 un montant de 1 490,00 € TTC pour l'acquisition d'un radar pédagogique.

- de solliciter toutes demandes de subventions autorisées (DETR, CDL, RÉSERVE PARLEMENTAIRE, AMENDES DE POLICE, ou AUTRES)

- après avoir eu l'exposé de son maire,

- après en avoir délibéré,

- accepte à l'unanimité, après vote de l'ensemble des présents et représentés cette proposition. Il donne tout pouvoir à Monsieur le maire pour signer tous documents relatifs à cette opération.

9- OBJET : INFORMATIONS SUR LE RAPPORT DE LA QUALITÉ DE L'EAU

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable est parvenu dans les services de la mairie, le 17 octobre 2013. Les dispositions réglementaires donnent obligation aux maires de présenter ce rapport aux conseillers municipaux avant le 31 décembre de l'année. Il doit également pouvoir être librement consulté en mairie par le public.

Fin des extraits des conseils municipaux

Voter est un acte citoyen. Surtout ne vous absteniez pas.

> Qui élit-on les dimanches 23 et 30 mars 2014 ?

Les dimanches 23 et 30 mars 2014, vous allez élire 15 conseillers municipaux. Ils seront élus pour 6 ans. Le maire et les adjoints sont ensuite élus par le conseil municipal.

> Comment les conseillers municipaux sont-ils élus ?

Comme en 2008, les conseillers municipaux seront élus au scrutin plural nominal majoritaire. Vous pourrez voter pour des candidats qui se présentent individuellement ou par groupe de candidats. Il vous sera toujours possible d'ajouter ou de retirer des noms sur un bulletin de vote (parachage). Les suffrages seront dans tous les cas décomptés individuellement, c'est-à-dire candidat par candidat. En revanche, contrairement aux précédentes élections municipales, il n'est plus possible de voter pour une personne qui ne s'est pas déclarée candidate. La liste des personnes candidates dans la commune sera affichée dans votre bureau de vote. Si vous votez en faveur d'une personne non candidate, votre voix ne comptera pas. Si vous votez à la fois pour des personnes candidates et des personnes non candidates, seuls les suffrages en faveur des personnes candidates seront pris en compte.

> Comment notre commune est-elle représentée au sein de l'intercommunalité ?

Notre commune est représentée au sein de la communauté de Communes du Tardenois par 3 conseillers communautaires.

Seront conseillers communautaires les 3 premiers conseillers municipaux de la commune figurant dans le tableau de la municipalité qui classe en tête le maire, puis les adjoints, puis les conseillers municipaux selon le nombre de suffrages qu'ils ont recueillis.

> Qui peut voter ?

Si vous avez plus de 18 ans et que vous êtes français, vous pourrez voter si vous êtes inscrit sur la liste électorale de la commune. Vous pourrez également voter si vous avez plus de 18 ans, que vous êtes ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne et que vous êtes inscrit sur la liste électorale complémentaire de votre commune.

L'idée de sabotage prenait jour, c'est bien ce que semblait proposer de Gaullie. Certains objectaient que cela ne pouvait donner de résultats effectifs et provoquerait certainement des représailles.

Ce raisonnement paraissait valable et acceptable, le raisonnement des autres s'y opposait, moins raisonnable en apparence, il me paraissait plus efficace et plus capable d'apporter des raisons d'espérer aux Français. J'exposai à mes amis les précédents les plus connus, les révoltes tyroliennes et les guerres espagnoles contre les troupes de Napoléon, les francs-tireurs en 1870 qui avaient causé de graves ennuis aux envahisseurs. Ils avaient contribué à réveiller l'opinion publique souvent apathique et à démontrer qu'une cause valable n'est jamais perdue. Nous devions aussi démontrer à ceux qui continuaient la lutte que nous entendions les seconds par une action d'autant plus gênante pour l'occupant qu'elle devait être clandestine et difficile à saisir. Il fallait aussi démontrer que nous entendions participer à notre délivrance.

« ... cet état d'esprit prévalut chez les plus décidés et je commençai mes recherches dans mon arondissement de Château-Thierry que je connaissais bien. C'est à ce moment que je rencontrai à nouveau mon ami Forcinai, député de l'Eure, l'homme de toutes les aventures généreuses et dangereuses qui avait déjà commencé l'action. Je m'inscrivis à son mouvement « Libé-Nord ». Il vint me voir à Trélon et nous visitâmes plusieurs terrains susceptibles de servir pour le parachutage des armes, je touchai Trévol, un bon ami, il tenait un café et voyait beaucoup de monde. Il pouvait ainsi m'aider à trouver des adhérents sérieux. Je rencontrai aussi Poupard, qui devait trouver la mort au service de notre cause. Je rencontrai Gèbert qui accepta aussi à participer à la lutte. Il connaissait le Général Pelloquin dont j'avais fait connaissance par l'intermédiaire de Forcinai. Gèbert devait devenir l'un des plus ardents résistants. Je rencontrai aussi un professeur de culture physique du collège de Château qui prit la direction du groupe de Château-Thierry qui ne tarda pas à devenir le plus important de notre région... »

SUITE DANS LE PROCHAIN NUMÉRO DU PETIT JOURNAL.



Le 11 Novembre 2013

Lundi 11 Novembre au matin, les maîtresses nous ont donné rendez-vous à 11 heures sur la place du village devant l'école. Elles nous ont rappelé nos rôles et nous avons pris le chemin de la mairie.

Nous avons marché jusqu'au monument aux morts. Là, le maire a expliqué le déroulement de la cérémonie puis il a donné la parole à 5 enfants qui ont lu la lettre des anciens combattants.

Après d'autres élèves ont lu des lettres qu'ils avaient écrites en classe en se mettant dans la peau d'un poilu. Le maire, après, a fait un discours sur l'horreur de cette 1ère guerre mondiale.

Monsieur Gouault, le Président des anciens combattants et Monsieur Bellier, le 1er adjoint au maire, ont rappelé les noms et les prénoms des soldats de Beauvards morts pour la France, pour leur rendre hommage. Ils ont déposé avec Monsieur le maire une gerbe de fleurs. Les enfants ont ensuite chanté la Marseillaise avant qu'un hommage à Monsieur Rosendo, le chef des pompiers décédé cet été, ne soit fait.

Enfin, Monsieur le Maire, a remercié tout le monde et nous sommes rentrés.

Alexandre, Antony, Antoine, Antonine, Clara, Manon, Pauline (CMI/CM2)

C.A.T.M. Beauvards

Les anciens combattants de Beauvards vous présentent leurs meilleurs vœux pour l'année 2014. Ils remercient tous ceux qui ont participé au voyage de fin d'année à Paris, avec promenade sur la Seine, repas puis, dans la soirée, descente des Champs-Élysées illuminés.

Merci aussi aux C.A.T.M. de Coincy qui ont aidé à remplir le car, en particulier « Jean-Louis »

En espérant faire mieux la prochaine fois...

Amicalement à tous.

> IMPORTANT :

Contrairement aux élections précédentes, vous devrez désormais présenter une pièce d'identité le jour du scrutin pour pouvoir voter.

> Comment faire si je souhaite être candidat ?

Les candidats au mandat de conseiller municipal ont désormais l'obligation de déposer une déclaration de candidature. Un guide à leur usage, indiquant les démarches à suivre, est disponible sur le site internet du ministère de l'Intérieur (<http://www.interieur.gouv.fr/Elections/Etre-candidat>). Les candidatures doivent être déposées au plus tard le jeudi 6 mars 2014 à 18 heures. La candidature est déposée à la préfecture ou la sous-préfecture.

> Comment faire si je ne peux être présent le jour du scrutin ?

Dans le cas où vous ne seriez pas disponible lors d'un ou des deux tours de scrutin, vous pouvez faire établir une procuration pour permettre à une personne inscrite sur la liste électorale de votre commune de voter à votre place. La procuration peut être établie au commissariat de police, à la brigade de gendarmerie ou au tribunal d'instance de votre domicile ou de votre lieu de travail. Elle peut être faite sur le formulaire cartonné de demande de vote par procuration disponible au guichet de l'une de ces autorités.

Par ailleurs, il vous est désormais également possible de gagner du temps en préparant le formulaire depuis votre domicile. Ce formulaire est accessible sur <http://service-public.fr>. Vous pouvez le remplir sur votre ordinateur puis l'imprimer et l'apporter au commissariat de police, à la brigade de gendarmerie ou au tribunal d'instance de votre domicile ou de votre lieu de travail.

> Ce qui est nouveau :

1. Présentation d'une pièce d'identité pour voter
2. Déclaration de candidature obligatoire
3. Impossibilité de voter pour une personne non candidate

Pour plus d'informations : <http://www.interieur.gouv.fr/>



Médiathèque municipale

Accueil du public

Mardi	16h30 - 18h00
Mercredi	14h30 - 16h30
Vendredi	09h00 - 10h00
Samedi	10h30 - 12h00

Printemps des Conteurs

Mardi 01 avril 2014

20h30

Salle des Fêtes

Beauvards

Michel Hindenoeh,
conteur et musicien réputé,
enchante la soirée
avec son spectacle
« Les ravis »

Un événement à retenir

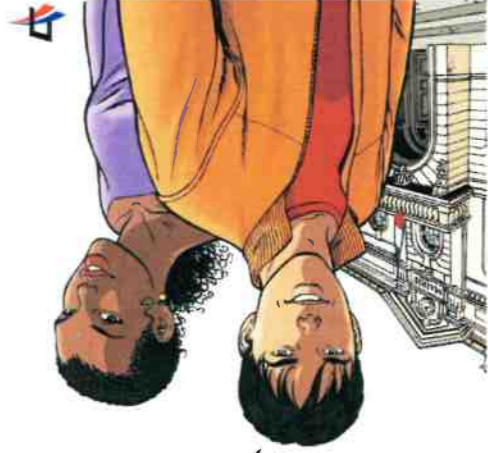
La Lettre de la médiathèque n° 6 détaillera prochainement la vie de la médiathèque



RECENSEMENT CITOYEN

Dans le cadre de la journée d'appel de préparation à la défense, les jeunes nés en 1998 devront obligatoirement se faire recenser en 2014.

J'AI 16 ANS. JE ME SUIS
FAIT RECENSER.
ET TOI ???



Pourquoi ?
Le recensement citoyen facilite l'inscription sur les listes électorales et déclenche la convocation à la Journée Défense et Citoyenneté.

Quand ?
Tous les Français ont l'obligation de se faire recenser entre la date à laquelle ils atteignent l'âge de 16 ans et la fin du 3ème mois suivant.

Comment ?
En s'adressant au **secrétariat de mairie** aux heures habituelles d'ouvertures, munis du livret de famille des parents et de sa carte d'identité, et d'un justificatif de domicile.

Une fois recensé, le jeune se verra remettre une attestation de recensement, obligatoire pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

NOMS SUR LES BOITES AUX LETTRES

Des difficultés persistent pour identifier certaines boîtes à lettres.

La factrice, mais également les services de la mairie rencontrent des difficultés pour la distribution du courrier de certains administrés

Certaines boîtes aux lettres n'ont toujours pas de NOMS.

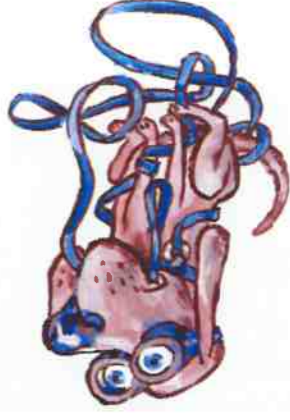
Il est donc demandé à chaque administré d'inscrire sur leur boîte aux lettres, de manière lisible et visible, les NOMS et PRÉNOM de tous les membres de leur foyer.



CHIENS ERRANTS

Nous sommes au regret de recenser plusieurs plaintes d'administrés déplorant des dégâts sur leurs biens engendrés par des chiens errants, au sein de la commune.

De plus, certains chiens errants sont menaçants pour les administrés et leurs animaux de compagnie qu'ils promènent.
Je rappelle donc à tous les propriétaires d'animaux, qu'ils sont tenus de veiller à la sécurité et à la tranquillité de leur voisinage.



BEUVARDES ET SON HISTOIRE

Aujourd'hui, quand la mémoire fait défaut à certains, que l'Histoire est manipulée par d'autres, le spectre du retour d'une idéologie raciste, antisémite et xénophobe ayant commis d'horribles forfaits et exactions menant à de terribles destructions humaines et matérielles, de désolation en France et dans le monde, il est primordial de faire un rappel de notre histoire récente, afin que nul ne puisse, à un moment donné, invoquer l'ignorance comme excuse.

L. JÉRÔME

La suite du récit (extraits) d'aujourd'hui est tiré du livre de Paul LAMBIN ayant pour titre : LA RÉSISTANCE dans l'arrondissement de CHÂTEAU-THIERRY (pendant la dernière guerre mondiale de 1939/1945).

Suite du récit paru dans le petit journal d'octobre 2013.

L'esprit de Résistance

« ...cette forme d'holocauste ne fut pas vain. Le constant harcèlement de ceux que l'ennemi appelait « terroristes » inquiétaient les hitlériens, gênaient les mouvements de leurs troupes. Et, lors de l'ultime bataille du prodigieux débarquement de la délivrance, le chef des alliés, le Général Eisenhower déclara, après tant d'autres, que le rôle de la Résistance avait été très important et avait contribué pour beaucoup à la réussite de l'opération... »

Le rôle des combattants de la nuit, le sacrifice de ces héros anonymes est presque oublié. Il y a bien quelques films évaluateurs, c'est tout. Rien dans l'Éducation Officielle ne vient rappeler aux nouvelles générations, le sacrifice volontaire de ceux qui ont mérité l'admiration de tous et qui devraient avoir une place de choix dans l'histoire.

Ce serait un juste hommage à leur rendre que, dans toutes les écoles, à tous les degrés, l'histoire de la résistance fut rappelée. Nos successeurs doivent savoir, que des jeunes comme eux, ont délibérément sacrifié leur vie pour sauver l'honneur de la France en apportant leur concours à la délivrance. En mettant fin à l'oppression sanglante, à la colonisation de notre pays rançonné, pillé, et qui devait être rayé de la carte des nations.

L'ennemi avait trouvé parmi les Français, des collaborateurs serviles, assassins de leurs frères et de leur propre patrie.
C'est pourquoi, à côté des noms des grands conquérants auxquels l'histoire fait une aussi grande place, il serait nécessaire que soient rappelés ceux qui, de tout leur cœur, avec leur sang, ont lutté sans gloire et sans profit pour la Libération de la Patrie, à la régénération de la France... »

L'organisation

« ... l'appel du Général de Gaulle dont j'avais pris connaissance me paraissait la seule solution. Il fallait persuader le peuple français que la guerre n'était pas perdue et organiser la résistance avec les plus résolus, avec la complicité générale. J'optais pour cette solution, j'avais le droit de disposer de moi-même mais non celui d'accepter la mort inutile de centaines de milliers de gens sans défense.

Et c'est cette prise de conscience qui fit de moi un combattant clandestin, dans l'ombre de l'anonymat, les circonstances modifiant souvent la manière d'agir des hommes et les amenant à jouer un rôle qu'ils n'avaient pas prévu.
Je me rendais souvent à Paris où j'avais des rapports avec les anciens députés qui se réunissaient dans l'enceinte du Parlement, occupé en grande partie par les Allemands. Ils avaient laissé une salle à notre disposition, peut-être pour mieux nous surveiller. La plupart de mes collègues étaient d'accord pour penser que la situation finirait de changer avec le temps. L'Angleterre paraissait décidée à se défendre dans son île et à mener la guerre en Afrique du Nord. Les États-Unis ne pourraient laisser écraser l'Europe car ils se trouveraient menacés à leur tour.

Quelques-uns, et j'étais du nombre, pensaient que nous devrions faire plus que de la propagande verbale.